



Pendant les discours, la démolition des services publics continue :

A EDF, à la SNCF, dans la Santé,...partout c'est la même politique de privatisation ou d'étranglement des services publics qui avance, comme si la loi du marché devait constituer la règle suprême de toutes les activités humaines ! Les différents syndicats de l'Union syndicale Solidaires ont mis en commun leurs expériences et analyses pour dresser ensemble le panorama accablant de la situation (cf. document 4-pages).

En complète contradiction avec ses discours (sur le développement durable, la cohésion sociale...), le gouvernement vient encore de frapper : par deux décrets datés du 3 novembre (cf. JO du 4), il annule d'un trait de plume 4 milliards d'euros de crédits dans les administrations de l'Etat (pourtant votés par le Parlement...). Ni l'emploi, ni la santé et la cohésion sociale, ni l'environnement, ne sont épargnés¹ ! Mais ce n'est pas parce que le gouvernement n'arrive pas à boucler le budget cette année qu'il va renoncer à diminuer encore les impôts pour sa clientèle électorale ! Jusqu'où ira-t-on ? Jusqu'à faire disparaître les services publics ? Et puis on fera semblant de s'étonner du dépérissement des zones rurales et de la situation d'exclusion des banlieues...

Mais la résistance s'organise !

Des élus locaux, des syndicalistes, des responsables associatifs ont décidé de réagir et de se battre en créant des collectifs locaux pour la défense et le développement des services publics. Dans la dynamique créée par "l'appel de Guéret", ces collectifs appellent aujourd'hui à une grande manifestation nationale à Paris le 19 novembre.

La recherche publique elle aussi menacée de disparition

Certes les labos publics ne disparaîtront pas "physiquement" (encore que, ceux qui ne pourront être "dans la course" aux contrats...) mais la recherche publique est menacée de disparition en tant que service public de recherche au service de tous les besoins culturels, sociaux et économiques de l'ensemble de la population. Avec les nouveaux dispositifs de financement et de pilotage que le gouvernement est en train de mettre en place (ANR, AII, pôles de compétitivité, instituts Carnot...)², sans aucun débat, la recherche publique devra se mettre au service des intérêts économiques des entreprises... ou dépérir. Marchandisation ou disparition, c'est le "choix" devant lequel se trouve aujourd'hui la recherche publique, comme bien d'autres services publics (les hopitaux, la Poste, les transports, l'énergie...). Avec les conséquences sur le personnel qui vont avec (précarisation généralisée, pression de travail sans cesse accrue, atomisation des recherches, mise en concurrence permanente des équipes et des individus ...).

C'est pourquoi les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur et "Sauvons la Recherche" ont tenu à inscrire leur combat pour la défense du service public de recherche dans le combat plus général de défense des services publics et appelé les personnels à se joindre à la manifestation du 19 novembre à Paris.

Pour défendre les services publics en général et le service public de Recherche en particulier,

**Rendez-vous samedi 19 novembre à Paris,
à 13h30 place d'Italie (angle boulevard de l'Hopital)**

Contre le projet de loi "recherche", les syndicats et "Sauvons la Recherche" appellent en outre les personnels et les étudiants à une journée d'action spécifique le mercredi 23 novembre³ (voir au dos le communiqué commun).

En tant que citoyens et en tant qu'acteurs de la recherche publique nous sommes tous doublement concernés !

¹ Des annulations de crédits apparaissent aussi pour les EPST, mais contrairement aux administrations où il s'agit de vraies coupes budgétaires, et de grande ampleur, il ne s'agit que de jeux d'écritures sur la TVA, sans répercussion – d'après les directions d'organismes – sur les budgets réels.

² ANR = agence nationale de la recherche, AII = agence de l'innovation industrielle

³ c'est le jour où le projet de loi "recherche" devrait être adopté en conseil des ministres ; le débat parlementaire est ensuite programmé en décembre 2005 au Sénat et en février 2006 à l'Assemblée Nationale.